

# Scolarisation de l'enfant à domicile

par Bernadette Jautzy

La position de l'AFEP à l'égard de la déscolarisation est très claire : les parents doivent tout faire pour ne pas déscolariser leurs enfants. La scolarisation à la maison ne peut être qu'une solution extrême, d'une grande gravité entraînant de sérieux désagréments : manque de rigueur dans la formation, isolement de l'enfant, difficulté de la réintégration en particulier. Par conséquent, tout doit être fait pour l'éviter.

Les experts qui nous ont aidé à réfléchir sur ce sujet sont M. et Mme Gosselin, auteurs du livre *Surdoué et échec scolaire*, Mme de Magneval, psychologue attachée à l'AFEP, Mme Monnier, conseillère pédagogique, et Mme Reithmann, directrice d'IPECOM Prépa Sciences. Cette dernière propose dans son établissement, des cours de soutien et de méthodologie, plus une classe de seconde et de première pour enfants précoces, ce qui est une possible alternative à une scolarisation à la maison.

Ce n'est qu'en cas de nécessité impérieuse pour l'enfant et en l'absence de toute autre solution que cette forme de scolarisation peut être retenue, en veillant alors à ce qu'elle ne soit que temporaire et en préparant le terrain de la nécessaire réintégration. Force est de constater que certains enfants, en lien avec leur précocité, ont traversé leur scolarité avec des épisodes de grande souffrance. Ainsi, face à un danger imminent, on a dû soustraire l'enfant du milieu pour un temps donné. Le départ de l'enfant de l'école est souvent le moment où la colère des parents s'exprime le plus fortement, pourtant il faudra veiller à ne pas avoir de gestes irréversibles car il y aura nécessairement retour de l'enfant dans le cadre scolaire, si ce ne sont les frères ou sœurs qui en bénéficient déjà.

Il y a effectivement obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans mais il n'est pas précisé dans quel cadre. Il suffit de penser aux enfants des gens du voyage et à ceux hospitalisés en long séjour. Il est effectivement possible de scolariser autrement et à distance.

Les deux grands organismes d'étude par correspondance sont le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) et le cours Hattemer. Le CNED dépend de l'Education Nationale, il s'agit d'un enseignement d'état et à titre indicatif une année de Troisième coûte environ 1 700 F ce qui comprend l'inscription (700 F) et l'achat des livres (1 000 F), puis on peut bénéficier de cours de soutien qui coûtent 100 à 200 F pour une semaine. Le cours Hattemer est privé, relativement onéreux mais non soumis à autorisation. La contre partie est l'absence d'équivalence avec l'Education Nationale, un examen de niveau est donc nécessaire au moment de la réintégration dans le cadre scolaire. Toutefois l'autorisation de scolarité est soumise à l'acceptation de l'Inspection Académique. Il est donc évident qu'une demande de scolarisation par correspondance ne doit pas mettre en avant la souffrance de l'enfant mais s'appuyer sur ses besoins qui ne peuvent trouver réponse dans un cadre traditionnel. Nous avons l'exemple d'une patineuse de haut niveau ayant besoin de s'entraîner chaque jour à la patinoire avec des horaires incompatibles avec le cadre scolaire.

S'il est vrai qu'avec un cours par correspondance il est possible de réaliser deux classes en une année, seuls les résultats des devoirs permettant l'avancement dans le programme, ce type de scolarisation représente bien une aventure avec ses risques. N'oublions pas que cette formule requiert une grande part de rigueur de la part de l'enfant et de la famille.

Le parent accompagnateur doit porter la double casquette Parent/Enseignant et en plus de la difficulté psychologique que cela peut générer, il doit se rendre présent chaque jour auprès de son

enfant. Cela est d'autant plus vrai que l'enfant est jeune et intellectuellement précoce. L'adulte présent devra alors assurer les fonctions de guide méthodologique, d'émulateur, puis de contrôleur, autant de fonctions ordinairement dévolues à l'Education Nationale.

La fréquence des restitutions de devoirs écrits est variable : une fois par semaine pour le cours Hattemer et une fois tous les quinze jours pour le CNED. Inutile de dire que cela impose à la famille une bonne gestion du temps. Aussi, bien souvent, un des parents est amené à cesser son activité professionnelle car il faut beaucoup d'énergie pour ne pas s'essouffler au fil des mois.

Au début, les parents doivent également s'attendre à une phase de décompensation et de culpabilisation chez l'enfant, difficile à vivre, sûrement inéluctable et proportionnelle à la souffrance endurée au cours de la précédente scolarisation. Dans le fond l'enfant ressent un peu cette situation comme un aveu d'incapacité d'adaptation. Il faudra alors patiemment et avec amour, prendre le temps de rassurer, de déculpabiliser son enfant afin de rétablir en lui une image positive.

Le parent assumant les deux fonctions, celle de parent et d'enseignant doit continuellement maintenir un équilibre entre ces deux rôles et ne pas les enchevêtrer. Une interpénétration des rôles est de nature à déstabiliser l'enfant qui a besoin de référents nets pour se construire.

La question si souvent posée du danger représenté par la coupure entre l'enfant et le monde extérieur, par la perte des liens sociaux qui se créent à l'école, n'est pas si insurmontable que cela pour peu que les parents permettent à l'enfant au travers de clubs associatifs de rencontrer d'autres enfants. Il est à noter que l'image du père (car c'est souvent lui qui conserve son activité professionnelle), est importante par l'existence du lien social qu'il démontre et maintient ainsi.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de fatalité, une réintégration bien menée peut produire de bons effets. Chaque début de cycle, et dès lors que l'enfant en exprime le souhait, est la période la plus propice pour une réintégration.

Les parents doivent toujours être des observateurs attentifs, avec un temps d'avance. La prévention étant la meilleure solution garantissant la possibilité de conserver toujours le choix pour nos enfants.